



74/2023

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le **29 novembre 2023**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme I. DUPONT- M. C.VIGNEAU- M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU - M.T.DEVERT- M.S.GILBERT- - Mme C.GUILLET- Mme E.TROUILLET- M. T. LAMARQUE - C.LACOSTE- M. F.PEHAU

ABSENT : M. J. WATIER.

Mme Sabine CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023

M. le Maire expose que suite aux avancements de grade des agents en 2022 et 2023, il convient de supprimer les postes libérés. De plus, suite aux créations de postes pour le remplacement de la responsable de médiathèque, il convient de supprimer les postes non utilisés.

M. le Maire propose donc de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2024:

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Deux postes d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet

- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'assistant du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'assistant du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José RUSKONÉ, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver ces suppressions de postes
- de valider le tableau des effectifs, joint en annexe.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.*

Le Maire.
 Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
 Sabine CHAMPILOU

